## **ARTISANAT**

salarié, chef d'entreprise...

POUR ÉVITER QU'UNE SITUATION NE DÉGÉNÈRE EN CONFLIT

**Appelez-nous:** 

06 04 59 64 12



## PREVENIR QUAND LES TENSIONS **MONTENT POUR:**

- Eviter les conflits.
- Maintenir l'emploi.
- Mieux vivre son travail.
- Améliorer la performance durable de l'entreprise.

## Comment?

La CPRIA apporte aux salariés et aux employeurs des informations et des recommandations. L'objectif est de faciliter le dialogue, pour éviter, dans la mesure du possible, un contentieux qui conduit souvent à une rupture du contrat.

Un binôme (employeur / salarié) issu de la CPRIA vous aide pour trouver des solutions.

La Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA) Auvergne-Rhône-Alpes est une instance de dialogue et d'échanges qui réunit les représentants des employeurs et des salariés des entreprises de l'artisanat.

> **CPRIA AUVERGNE-RHONE-ALPES** 59 rue de St Cyr - CP 404 69338 LYON CEDEX 09





